MANDEMENT pour la Visite Générale des Paroisses.

PIERRE DENAUT, par la miséricorde de Dieu & la grace du Saint Siege Apostolique, Evêque de Québec, &c. &c.

A tous les Curés, Missionnaires, Vicaires, & à tous les Fideles de ce Diocese, SALUT & BENEDICTION.

Lorsque Nous avons terminé, NOS TRES CHERS FRERES, la premiere Visite
Générale de ce Diocese, Nous n'avons pas manqué, à l'exemple du Grand Apôtre,
1 Thess. 1, 2 *de rendre à Dieu* de très-humbles *actions de graces* pour les richesses spirituelles dont
& sequ. il vous a comblés par notre Ministere ; & *Nous avons conçu de grandes espérances de
votre élection* & sanctification, à cause des fruits de vie qu'a produits en plusieurs
lieux *l'Evangile que Nous avons annoncé.* Nous avons reconnu alors, avec le même
Apôtre, que ces œuvres surnaturelles n'étoient point l'effet de *nos paroles*, mais seu-
lement *de la vertu du Saint Esprit* qui répandoit *avec plénitude* ses dons sur vous ;
1 Cor. 1, 27 & 28. & Nous avons rendu gloire à Dieu, qui *choisit les instruments les plus foibles pour
vaincre ce que le monde a de plus fort.* C'est avec la même confiance en la toute-
puissance du Dieu qui Nous envoye, que nous entreprenons de nouveau la Visite des
lieux que Nous avons déjà parcourus, espérant qu'il voudra bien encore se servir de
1 Petr. 5, 10. notre indignité pour *perfectionner & consolider* son œuvre en vous *qu'il a appellés à
Philipp. 1, 8 la gloire éternelle. Car le Ciel nous est témoin,* N. T. C. F. *avec quelle tendresse Nous
& sequ. vous chérissons tous dans les entrailles de J. C.* et que toute notre joye *est de vous
voir croître de jour en jour en charité, en science et en sagesse ; afin que vous sachiez
discerner ce qui est le plus utile, que vous vous conserviez purs & sans tache jusqu'au
jour* du jugement *de J. C.* & que vous y paroissiez *les mains pleines des fruits de
justice que vous aurez acquis par ses mérites pour la gloire & l'honneur de Dieu.*

Act. 15, 36. *En retournant ainsi sur nos pas pour visiter une seconde fois nos Freres,* & voir par
Rom. 1, 11 & 12. Nous-même *comment ils sont* à l'égard de Dieu & par rapport à leur salut, *Nous
désirons leur faire part de toutes les graces spirituelles* dont J. C. Nous a fait le dépo-
sitaire, & *Nous consoler en même temps* des fatigues attachées à nos pénibles fonctions
par le spectacle de leur foi & de leur ferveur ; mais la premiere fin de nos démar-
Luc. 5, 32 ; 15, 7. ches est sur-tout la conversion des pécheurs. Ce sont eux que nous venons *appeller
Matth. 10, 6. à la pénitence, préférablement aux justes qui n'en ont pas besoin* : c'est *à ces brebis de la
Maison d'Israël qui ont péri* par le péché, *que Nous sommes spécialement envoyé ;* &
Luc. 15, 4 & 5. notre premier soin sera de *les chercher* avec sollicitude, notre plus grand bonheur de
1 Cor. 9, 16. *les charger sur nos épaules pour les ramener au bercail. Malheur à Nous si Nous né-
gligions d'évangélizer* ceux qui fesoient l'objet principal de la mission du Sauveur :
mais *malheur* aussi aux pécheurs obstinés *qui méconnoîtroient le temps de la visite* de
Luc. 19, 44 ; 10, 13 & 14. leur Dieu ! *Les habitants de Tyr & de Sidon s'éleveroient contre eux au jour du Juge-
ment,* pour leur reprocher que *s'ils avoient eu les mêmes graces, ils auroient fait péni-
tence sous le cilice & la cendre.*

Ministres de J. C. nos co-opérateurs dans le grand œuvre de la sanctification des
Matth. 3, 3. ames, *préparez les voyes du Seigneur* en instruisant celles qui vous sont confiées de ce
qu'elles ont à faire pour profiter de la Visite Pastorale. Faites bien comprendre à
vos ouailles qu'en recevant leur premier Pasteur, elles ne doivent point faire atten-
Hebr. 5, 6. 2 Cor. 5, 20. tion à son insuffisance personnelle, mais seulement à l'autorité divine *du Pontife éter-
Apoc. 22, 11. nel qu'il représente :* dites *aux justes de se sanctifier encore d'avantage ;* & conjurez les
Ps. 94, 8. pécheurs *de ne point endurcir leurs cœurs au jour où ils entendront la voix du Seigneur ;*
Luc. 1, 78 & 79. afin que *le Soleil de Justice se leve sur eux pour les visiter dans sa miséricorde, éclairer
leurs ténébres de sa lumiere, & les tirer des ombres de la mort.*

A CES CAUSES, le saint nom de Dieu invoqué, Nous avons statué, réglé & ordonné, statuons, réglons & ordonnons ce qui suit, pour l'ordre de la Visite.

Nous nous rendrons à Ste Marie de la Nouvelle Beauce, le vingt-un de Juillet après midi. On sonnera la cloche à notre arrivée, pour en avertir les habitants. On commencera, ce même jour, les exercices par une Conférence spirituelle, après laquelle Nous ferons notre entrée à l'Eglise, en la maniere marquée au Rituel. Il y aura ensuite une Instruction, qui sera suivie de la Bénédiction du Saint Sacrement.

Le lendemain, il y aura une Messe à six heures, & une autre à sept & demie. A neuf heures la Messe de la Visite, à laquelle il y aura Sermon. Nous donnerons, après la Messe de la Visite, le Sacrement de Confirmation à ceux qui seront disposés à le recevoir, & qui présenteront leur nom écrit de la main de leur Pasteur, ou des Prêtres que Nous commettrons à cet effet. L'après midi, à deux heures, la Conférence ; & ensuite la Bénédiction du saint Sacrement. Le second & le troisieme jour, on fera les mêmes exercices ; &

1805
(1)

& Nous terminerons la Visite le troisieme jour avant midi par le Salut du Saint Sacrement. J. J. L. P. S.

Par indult du Souverain Pontife, Nous accorderons, pendant le temps de la Visite, Indulgence pléniere à tous les Fid les qui s'étant confessés avec une véritable contrition, & ayant communié, prieront pour les nécessités de l'Eglise, suivant son intention & celle du Pape qui l'a accordée.

Chaque Pasteur aura soin de préparer par de fréquents catéchismes ceux qui se disposent à la Confirmation, & d'écrire leurs noms sur les Régistres de son Eglise.

Les Confesseurs nommés pour la Visite auront, tant qu'elle durera, le pouvoir d'absoudre des Censures et des Cas réservés, afin de faciliter le retour des pécheurs à la pénitence.

La visite du Tabernacle, des Fonts baptismaux, du Cimetiere, & l'examen des comptes de Fabrique, se feront un des jours de la Visite à notre commodité. Nous avertissons Messrs. les Curés et Marguilliers de tenir leurs livres prêts à Nous être présentés ce jour-là. Ils auront encore soin de dresser d'avance un inventaire exact de tous les biens, meubles & immeubles, qui appartiennent à l'Eglise.

Chaque Paroisse ou Mission, quand Nous l'aurons visitée, Nous fournira, ainsi qu'aux personnes de notre suite, les voitures précisément nécessaires pour nous transporter immédiatement à la Mission suivante.

Sera le présent Mandement lu & publié le premier Dimanche après sa réception.

DONNE à Longueuil, sous notre seing, le sceau du Diocese, & le contre-seing de notre Secrétaire, le vingt-neuf d'Avril, Mil huit cent cinq.

† P. Evêque de Quebec

L. S.

PAR MONSEIGNEUR.

J. J. Lartigue, Ptre. Secr.